

# PROCES-VERBAL

**de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires**

**du mercredi 7 juin 2023, à 14h00**

**à l'Hôtellerie de Châtonneyre à Corseaux**

Présidence : M. François Margot

Secrétaire : Mme Eva Schneider

\*\*\*\*\*

## Salutations

Le Président ouvre la séance à 14h05 en souhaitant la bienvenue aux actionnaires, aux invités ainsi qu'aux représentants des pouvoirs publics.

Il salue tout particulièrement :

M. Pierre-Alain Maïkoff, municipal à Chardonne,

M. Cédric Desmet, municipal à Corsier,

M. Jean-Pierre Schwab, municipal à La Tour-de-Peilz,

M. Julien Cainne, chef du service urbanisme et mobilité à Vevey

M. Pierre-Yves Gruaz, Chef de la Direction générale de la mobilité et des routes DGMR et représentant de l'Etat de Vaud,

M. Pierre-Alain Coquoz, de Mazars SA, responsable de la révision des comptes

Il remercie M. Alain Bovay, syndic de Blonay – Saint-Légier et membre du Conseil d'administration, M. Vincent Krayenbühl et M. Christoph Sturny, membres du Conseil d'administration, et tous les membres de la Direction générale de leur présence.

Le Président excuse les autres membres du Conseil d'administration ainsi que les invités qui n'ont pas pu se libérer pour se joindre à l'assemblée générale de la société.

## Ouverture de l'assemblée générale

Le Président relève que les actionnaires ont été convoqués par lettre personnelle le 15 mai 2023, conformément aux dispositions statutaires. Le rapport de gestion de l'exercice 2022 ainsi que celui de l'organe de révision étaient disponibles dès le 15 mai 2023 en format électronique sur le site internet [www.mob.ch](http://www.mob.ch). Des exemplaires imprimés pouvaient être transmises aux actionnaires qui ont fait la demande.

L'ordre du jour comprend les points suivants :

- 1. Rapport de gestion et comptes 2022**
- 2. Rapport de l'organe de révision 2022**
- 3. Décisions sur l'attribution aux réserves légales et l'affectation du résultat du bilan**
- 4. Décharge au Conseil d'administration**
- 5. Réélection de M. Gauthier-Jaques au Conseil d'administration**
- 6. Election de l'organe de révision**
- 7. Divers**

Le Président demande si un actionnaire propose une modification à apporter au projet d'ordre du jour.

**Par vote à main levée, l'ordre du jour est accepté à unanimité, sans opposition ni abstention.**

Le Président constate que la présente assemblée a été convoquée dans la forme prescrite par les statuts, en respectant les délais imposés, avec communication de l'ordre du jour et des propositions. Les pièces justificatives sont déposées sur le bureau. Il demande si un actionnaire a une observation à formuler.

**Ce n'est pas le cas et l'assemblée peut donc être déclarée apte à délibérer valablement.**

La liste de présence permet de constater :

- la présence de 64 actionnaires
- représentant 433'466 actions nominatives de CHF 10.-
- donnant droit à 433'466 voix
- majorité absolue 216'734 voix
- majorité qualifiée des deux tiers 288'977 voix
- ce qui représente 75,4 % du capital-actions de CHF 5'750'000.-.

La société détient 20'838 actions propres dont le droit de vote est suspendu (art. 659a CO).

Les actions sont représentées par les catégories suivantes (article 689e CO) :

- actions personnellement représentées : 5'437
- actions représentées par les indépendants : 427'929
- actions représentées par les dépositaires : 0
- actions représentées par les organes: 100

Le bureau de l'assemblée est constitué comme suit : Conformément à l'art. 13 des statuts, M. Alexandre Vautier et Jean-Daniel Moreillon sont désignés scrutateurs. Mme Eva Schneider fonctionnera comme secrétaire et prendra le procès-verbal. L'organe de révision est représenté par M. Pierre-Alain Coquoz.

Le Président propose de voter, en règle générale, à main levée.

Dans le cas où une majorité prépondérante ne serait pas évidente ou sur demande d'un actionnaire, le vote pourra s'effectuer par bulletin secret en utilisant les coupons détachables, annexés aux cartes d'admission.

L'ordre de vote sera le suivant :

1. Vote en faveur de la proposition du Conseil d'administration.
2. Vote contre la proposition du Conseil d'administration.
3. Abstention.

**La procédure de vote simplifiée est acceptée.**

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

## **1. Rapport de gestion et comptes 2022**

Le rapport de gestion ayant été mis à la disposition des actionnaires via le site internet, le Président demande si sa lecture est souhaitée. Des copies du document sont disponibles au bureau. La lecture n'est pas demandée.

Le Président présente quelques considérations sur l'évolution des affaires. Il qualifie l'exercice 2022 de remarquable et particulièrement satisfaisante avec un excellent chiffre d'affaires et un nombre record de voyageurs sur la ligne de Naye. Ce résultat est le fruit d'une gestion attentive de la direction, qui a su maîtriser les charges.

Le Président rappelle que le conseil d'administration exige cette maîtrise des charges et les commanditaires l'augmentation des recettes.

Il souligne le caractère imprévisible de ladite évolution des recettes. Après deux années marquées par la pandémie du Covid-19, ni les commanditaires, ni la Direction générale, ni le Conseil d'administration n'ont pu imaginer à quel point l'exercice 2022 serait bon. La présence de la clientèle indigène a dépassé toutes les attentes. Elle a largement compensé l'absence de la clientèle des marchés étrangers, pas encore rétablis des conséquences de la pandémie. L'attractivité du tourisme ferroviaire a été sous-estimée. La société est très satisfaite des résultats, obtenus grâce à l'attractivité de ses lignes extraordinaires. Le Président félicite les collaboratrices et collaborateurs ainsi que la Direction générale qui ont su s'adapter à la demande élevée. Il remercie les administrateurs pour la participation aux travaux du Conseil et leur esprit critique et constructif à la fois.

Il passe ensuite la parole à M. Georges Oberson.

Le Directeur général accueille les actionnaires présents avec grand plaisir. Il est fier de présenter les résultats remarquables d'une année record, dépassant ceux de l'année 2019, marquée par la Fête des Vignerons à Vevey. Ces résultats sont encore plus remarquables après la période d'insécurité que nous venons de traverser. La ligne des Rochers-de-Naye a généré le meilleur résultat de son histoire et un nombre de voyageurs en décembre jamais atteint auparavant. En effet, depuis mi-décembre 2022, la ligne de Naye a attiré un très grand nombre de clients venant de la Suisse Alémanique avec le GoldenPass Express, la ligne directe entre Interlaken et Montreux.

Le Directeur général informe l'assemblée de la rénovation complète de la ligne de Naye, prévue ces prochaines années. Le plus gros projet jamais réalisé par la compagnie a comme objectif de renouveler le matériel roulant, l'infrastructure et le site du sommet. Le volume de l'investissement est actuellement estimé à CHF 400 millions. Les commanditaires en financeront une partie. Les installations touristiques seront financées par des investisseurs privés encore à trouver. Ce projet est fondamental pour MVR et la région.

Il résume les chiffres remarquables de l'année 2022:

- 2,21 millions de voyageurs (+ 6,6 %)
- 107'577 arrivées au sommet de la ligne de Naye
- 44'369 arrivées aux Pléiades
- CHF 7.61 millions (+ 16,9 %) de recettes Voyageurs
- Résultat de l'exercice : CHF 2'019'082 (+ 52 %)
- Taux de couverture de 51 % (+ 13,3 %), ce qui place MVR parmi les meilleures compagnies de Suisse.

En 2022, la nouvelle halte Vevey Vignerons a été construite puis inaugurée au mois de décembre. Elle augmente la sécurité et l'attractivité de la ligne des Pléiades. Cette ligne est très fréquentée des pendulaires durant les heures de pointe de 06h30 à 08h00 et de 16h00 à 18h00 en semaine. La clientèle de la ligne de Naye est, en revanche majoritairement composée de touristes qui voyagent pendant la journée.

Le projet du renouvellement du Viaduc de la Baye de Clarens a été accepté par le Conseil d'administration et tous les commanditaires. Sa reconstruction présente un défi technique énorme. Actuellement, il n'existe qu'une seule construction semblablement au monde (Chemin de fer rhétique dans les Grisons). Les travaux débuteront en automne 2023.

Un des premiers funiculaires en Suisse, le Territet – Glion, sera complètement renouvelé. Les travaux débuteront en 2023 et se termineront en 2024.

M. Nicolas Rérat, responsable des Finances, commente le résultat financier.

Le volume des investissements réalisé se lève CHF 16 millions, dont plus de 90 % réalisés dans le secteur Infrastructure. Les projets les plus importants en 2022 ont été :

- la construction de la nouvelle halte Vevey Vignerons avec un volume total d'investissements de CHF 5 millions, dont CHF 4 millions réalisés en 2022 ;
- le renouvellement des voies des gares de Glion, Caux et Jaman (CHF 2,5 millions en 2022 pour un total de CHF 8 millions) ;
- des différents renouvellements de voies entre Vevey et Ondallaz (CHF 2,5 millions en 2022 pour un total de 6,2 millions) ;
- le renouvellement de la télécommande des Pléiades (CHF 1 million en 2022 pour un total de 4,2 millions).

Le taux de couverture représente la part des charges financée par la vente de billets et d'abonnements. L'autre partie est financée par les commanditaires (Confédération et Canton de Vaud.) Le taux de couverture global est excellent avec 51 %. La ligne des Rochers de Naye présente un taux de 69 %. Sur le tronçon entre Haut-de-Caux et le sommet, il se monte même à 93 %. Par rapport à 2021, le taux s'est amélioré de 6 points et a atteint la valeur record de 2019. En

comparaison avec les autres entreprises suisses à voie métrique, le résultat de MVR se situe au-dessus de la moyenne (41 % en 2019 et 33 % en 2022).

Selon la Loi fédérale sur le Transport de Voyageurs (LTV) et la Loi fédérale sur les Chemins de Fer (LCdF) la plus grande partie du bénéfice doit être attribué aux réserves pour pertes futures. Pour le secteur Voyageurs et touristique, il viendra s'ajouter à la réserve de CHF 7 millions enregistrée au bilan au 31 décembre 2022. Pour le secteur Infrastructure, le léger bénéfice de CHF 100'000.- augmentera la réserve à CHF 264'449.-.

M. Nicolas Rérat compare ensuite les résultats 2022 et 2019, sans prendre en considération 2020 et 2021, années fortement impactées par la pandémie.

Le résultat d'exploitation se situe à CHF 2'019'082.-. Selon les secteurs, les résultats se présentent comme suit :

- Voyageurs : bénéfice de CHF 1'872'701.-. Le bénéfice du TRV, indemnisé, et touristique se situe à CHF 2'480'532.-. Les recettes de transport ont augmenté de CHF 1'057'000.-, soit de 17 % par rapport à 2021 ;
- Le secteur non-indemnisé dégage une perte de CHF 594'746.- provenant de la gastronomie (immobilier) et renforcée par des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 175'000.- qui tiennent compte du vieillissement des installations au sommet des Rochers-de-Naye dont la durée de vie a été raccourcie à 2030. L'évolution du résultat de ce secteur reste un point d'attention de la direction et du conseil.

L'indemnité du secteur Infrastructure reste stable par rapport à 2021, ce qui a permis de réaliser les travaux nécessaires et de ramener la réserve pour pertes futures à CHF 265'000.-.

Le secteur immobilier englobe les immeubles non-indemnisés. Les produits des loyers externes sont stables à CHF 101'370.-.

Le Président remercie le Directeur général et le responsable des Finances pour leur intervention.

Il ouvre la discussion sur les éléments présentés. Aucun actionnaire ne demande de complément d'information.

**Le Président propose aux actionnaires d'approuver le rapport de gestion et les comptes 2022.**

**La proposition est acceptée à l'unanimité.**

## **2. Rapport de l'organe de révision 2022**

Le rapport des réviseurs figure à la page 26 du rapport de gestion. Le Président demande si un actionnaire en souhaite la lecture. La lecture n'est pas demandée.

Le Président demande à l'organe de révision s'il y a un commentaire à ajouter.

M. Pierre-Alain Coquoz de Mazars n'a pas de remarques à faire et recommande à l'assemblée l'acceptation des comptes annuels 2022.

**Le Président propose aux actionnaires de prendre acte du rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022.**

**La proposition est acceptée à l'unanimité.**

### **3. Décision sur l'attribution aux réserves légales et l'affectation du résultat du bilan**

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires ce qui suit :

- d'attribuer à la réserve pour pertes futures infrastructure CHF 100'090.- (selon l'art. 67 LCdF),
- d'attribuer à la réserve pour pertes futures trafic régional voyageurs CHF 1'284'811.- (selon l'art. 36 LTV),
- de reporter à compte nouveau le solde débiteur résultant du bilan de CHF 1'302'378.-.

La discussion n'est pas demandée.

**La proposition est acceptée à l'unanimité.**

### **4. Décharge au Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de lui donner décharge pour l'exercice 2022.

La discussion n'est pas demandée.

**La proposition est acceptée à l'unanimité.**

### **5. Réélection de M. Alexandre Gauthier-Jaques au Conseil d'administration**

M. Gauthier-Jaques siège au Conseil d'administration depuis 2011 et occupe la fonction de vice-président depuis 2019. Son actuel mandat arrive à échéance. Le Conseil d'administration propose à l'assemblée de le réélire au titre d'administrateur pour un nouveau mandat d'une durée de trois ans.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Aucune autre proposition ne lui est parvenue.

**La proposition est adoptée à une très large majorité, avec une abstention (représentant deux voix).**

M. Gauthier-Jaques a informé le président d'accepter le mandat en cas de réélection.

## 6. Election de l'organe de révision

Le Président propose de réélire Mazars à Lausanne en qualité d'organe de révision des comptes 2023. Aucune autre proposition ne lui est parvenue.

**La proposition de désigner Mazars à Lausanne en qualité d'organe de révision des comptes pour 2023 est acceptée à une très large majorité, avec une abstention.**

Monsieur Pierre-Alain Coquoz de Mazars accepte le mandat.

## 7. Divers

M. Heinz Rickenbacher souhaite avoir des informations sur l'avenir du bâtiment de la gare de Blonay et connaître les réflexions à ce sujet. Il se demande pourquoi il n'a pas été possible pour la Commune de Blonay – Saint-Légier, Equitim (gérance immobilière) et MVR de trouver un local notamment pour le personnel. Il rappelle que les actionnaires n'ont pas été informés de la fermeture de la gare de Blonay lors de l'assemblée générale 2022. M. Rickenbacher demande pourquoi la qualité d'une gare est seulement mesurée par le chiffre d'affaires et pas par la compétence du personnel.

Avant de passer la parole au Directeur général, le Président clarifie qu'il ne s'agit pas de la fermeture de la gare mais de la fermeture du guichet de Blonay.

Le Directeur informe que les dossiers pour le renouvellement de la gare de Blonay ont été envoyés à l'OFT. L'OFT a accumulé un retard considérable dans le traitement des dossiers. Avec le délai d'adaptation pour les transports publics à la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) au 1<sup>er</sup> janvier 2024, une échéance importante arrive. Les dossiers sont traités selon l'urgence. Le projet de la gare de Blonay a été renvoyé. Il y a deux ans, il a été décidé de renoncer à louer les locaux existants. La fermeture du guichet était prévue durant les travaux pour des raisons purement économiques. Le Directeur général rappelle que le nombre de clients et le chiffre d'affaires réalisé par des guichets sont en constante baisse, une tendance générale. En fait, les clients ne font plus appel à ce service, préférant nettement les moyens informatiques. Les recettes ne couvrent de loin pas les charges. La commission sur la vente des billets CFF et des billets internationaux a baissé de 11 % à 3 %. Il rappelle encore que les automates à billets sont propriété des CFF.

Les habitudes de la clientèle ont changé. Le MOB reste d'ailleurs une des seules entreprises en Suisse qui garde le personnel à bord. Ceci n'est plus possible pour toutes les gares. Il est difficile de trouver du personnel. Le métier disparaît.

Le personnel de la gare de Blonay a démissionné en 2022. Aucune candidature valable n'est parvenue aux services des ressources humaines à la suite des annonces d'emploi publiées. Une tendance qui se confirme également à Montreux.

Le Président passe la parole à M. Paul Wetzel au sujet de la fermeture urgente de la ligne des Rochers-de-Naye pendant l'hiver 2022/2023. M. Wetzel préside le Syndicat des Pistes SID qui exploite le domaine skiable des Rochers-de-Naye. Il se réjouit des excellents chiffres présentés. Il regrette le grand nombre de soucis techniques avec le chasse-neige intervenus l'hiver passé. Cette situation est insatisfaisante pour le SID. Il exprime l'inquiétude du SID par rapport à la saison prochaine, surtout pendant le marché de Noël.

Le Directeur général informe l'assemblée de la création d'un groupe de travail suite à ces problèmes.

Il rappelle la stratégie énergétique du MOB et de MVR, qui vise à sortir des énergies fossiles. Dans ce but, le chasse-neige des Rochers-de-Naye est électrique. Il s'agit d'un prototype pour cette ligne de montagne, unique en Suisse (80 cm d'écartement des voies et crémaillère). La boîte à vitesse n'est pas fiable et est tombée plusieurs fois en panne. MVR a entrepris de gros efforts pour ouvrir la ligne un maximum de jours.

Le Président rappelle les caractéristiques très particulières de la ligne des Rochers-de-Naye. C'est une ligne de chemin de fer de montagne difficile à entretenir, notamment en raison du vent, du gel et l'humidité ambiante.

Le Président annonce la volonté du conseil d'effectuer un toilettage des statuts, qui comprendra aussi une adaptation des dispositions consacrées à la composition du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration reviendra vers les actionnaires avec ce point au plus tard à l'assemblée générale ordinaire 2024, éventuellement plus tôt lors d'une assemblée générale extraordinaire.

La discussion n'est plus demandée. Le Président invite les actionnaires à l'apéritif qui sera servi sur la terrasse de l'Hôtellerie de Châtonneyre.

Le Président lève l'assemblée à 15h10.

Le Président

La secrétaire

1<sup>er</sup> scrutateur

2<sup>ème</sup> scrutateur

François Margot

Eva Schneider

Jean-Daniel Moreillon

Alexandre Vautier